



Le Paillassou mettrait-il notre démocratie en danger ?

Communiqué de l'intersyndicale départementale

Mercredi 22 mars, dans le cadre des mobilisations de l'intersyndicale contre la réforme des retraites, en gare de Nice Ville, les manifestant-es sont descendu-es, pacifiquement, avec le Paillassou sur les rails.

Suite à cette action, un militant syndical a été convoqué au commissariat pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et incitation à attenter à l'intégrité de la personne sans intention.

S'en est suivie une garde à vue de 7h et une perquisition du domicile, menottes aux poignets. La garde à vue a été levée sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui à ce stade.

Nous dénonçons avec force cette dérive judiciaire face à un acte d'une grande banalité.

Faut-il encore le rappeler, notre Paillassou, symbole de la liberté d'expression, star des médias locaux nationaux et internationaux, est une tradition carnavalesque niçoise. Apprécié des petits et des grands, il est une figure festive et familiale, présent à chaque manifestation organisée sur Nice depuis des années.

S'attaquer à ce symbole, c'est entraver la liberté d'expression ici et ailleurs. Ces méthodes d'intimidation ont été appliquées dans plusieurs villes de France : elles sont intolérables et inacceptables. Elles n'ont pas leur place dans notre pays.

L'objectif du pouvoir est simple : discréditer les acteurs du mouvement social, étouffer la contestation en intimidant les citoyen·nes, les syndicats et les militant·es.

Nous sommes attaché·es à l'expression démocratique et pacifique en France et nous ne pouvons que dénoncer ces méthodes autoritaires. La liberté d'expression et de caricature sont essentielles à la vie démocratique.

Comme disait Nicolas Sarkozy en 2006 : « À tout prendre, je préfère l'excès de caricature à l'excès de censure. »

Nous exprimons toute notre solidarité à l'égard de notre camarade.

Nous exigeons l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires à son égard.

Nice, le 28 mars 2023